

Le Bulletin

du Comité de Liaison des Retraitées et Retraités



Mai 2024

Comité de Liaison des Retraitées et Retraités - Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS
Tél. 01.89.16.48.49 - poste 211 clr@solidairesfinancespubliques.org

Le libéralisme tue la planète !

Nous sommes en 1996 lors d'une manifestation « contre G7 » à Lyon , Bernard Lagardère, un ancien Secrétaire Général trop tôt disparu, qui en en AG 2022 avait voté pour le droit de vote du CLR au Conseil Syndical, avait inventé le slogan : « Le libéralisme tue la planète ».

C'est court, simple et juste !

Avec le recul, ce slogan n'a pas pris une seule ride, même s'il n'est plus guère mis en avant par notre organisation.

Toujours est-il qu'un communiqué de presse, concernant le Brésil, est venu nous le remettre en tête.

Au Brésil, au mois de mars, une vague de chaleur s'est abattue sur le pays avec des températures record. Il a été signalé à Rio de Janeiro une température ressentie de 62 degrés. Pour bien comprendre le problème, mettez votre four à 200 degrés, lorsqu'il atteint la température voulue ouvrez la porte du four, puis se mettre en face, et vous aurez 62 degrés de température ressentie.

Les températures extrêmes ont touché tout le Brésil. Mais les journalistes n'ont parlé que de Rio, c'est plus sexy avec ses plages, la Garrota de Ipanema et le Christ Rédempteur. Le même reportage sur Taubaté (ville de l'intérieur de l'État de Sao Paulo) aurait eu une moindre portée.

Plus près de nous, en Catalogne française, c'est l'eau qui manque. Pour tous, pour les plantes, pour les animaux et pour les humains. Plus d'eau, fleuves et rivières à sec !

Plus de neige non plus, cet hiver seules les stations d'altitude ont tiré leur épingle du jeu faute de neige en basse altitude.

Les signaux d'alerte sont donc là, mais le libéralisme passe outre. Lorsque l'on fait un « je m'en fous, je m'en fous pas », chez les patrons du CAC 40, les plus nombreux s'en foutent sans s'en cacher. Et c'est encore Donald Trump, un champion dans son domaine, qui a une nouvelle fois bien résumé la situation. « Le dérèglement climatique je m'en fous, personne ne nous imposera de changer notre mode de vie ». C'est clair comme position !

Du coup, dans la séance de tir à la corde qui s'organise entre ceux qui s'en foutent et ceux qui ne s'en foutent pas.. l'issue est incertaine mais le pronostic vital est engagé.

Sommaire ...
Edito : Le libéralisme tue la planète !
Page 2
Droit de vote du CLR en Conseil Syndical : le feuilleton continue !
Page 3
Le CETA .. 7 ans après, le revoilà !
Page 4
Mai 68 : la grande révolte des étudiants et ouvriers
Page 5
1968 : les accords de Grenelle « jamais signés et pourtant »...
Page 6
La banquière de Napoléon III
Page 7
Black-Friday : un « vendredi noir » pour l'écologie, la justice sociale et fiscale
Page 8
AG des retraités de Solidaires FIP

Bernard, ton prophétisme était malheureusement visionnaire, tu nous manques !



Droit de vote du CLR en Conseil syndical
Le feuillet continue !
Le CLR restera-t-il sans voix au Conseil syndical ?
A vous de jouer .. camarades retraitées et retraités !

Vous rappelez-vous, chères et chers camarades, que vos représentants du Comité de Liaison des Retraités vous avaient, en AG du 28 octobre 2021, proposé un vœu (adopté à l'Unanimité moins 1 abstention) visant à ce que l'un de vos représentants en Conseil syndical dispose d'un droit de vote au même titre que tous les autres membres du Conseil syndical ?

Bon nombre de retraité.es avaient activement participé aux AG de leurs sections et défendu ce vœu et nous les en remercions très sincèrement !

Malheureusement, au congrès qui se déroulait à Biarritz du 16 au 20 mai 2022, notre vœu n'ayant obtenu que 36,01 % de voix POUR - Contre : 50,58 % - Abstentions : 13,41 %.... n'a donc pas été adopté ... pour des raisons diverses et variées ... difficiles à expliquer et à accepter !

Lors de notre Assemblée de Mai 2023, Denis Turbet Delof évoquait, en parallèle, la procédure engagée par l'Unirs au sein de Solidaires, à savoir : « le principe d'une expérimentation du droit de vote de l'Unirs en Comité national » l'équivalent de notre Conseil syndical. Expérimentation validée le 2 juin 2022. Pour Denis, il était important de rappeler que Solidaires Finances Publiques avait validé cette procédure et que lors du Congrès de Solidaires à St Jean-De-Monts, trois camarades de Solidaires FIP (devenus BN depuis) avaient défendu, en tribune, la nécessité de cette reconnaissance ! Surprenant, non ?

Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts... et notre volonté de faire aboutir notre demande est intacte..., puisque plusieurs sections (favorables depuis le début à la demande du CLR) ont elles-mêmes présenté « une modification statutaire allant dans ce sens » !

C'est donc assez confiants que vos représentants du CLR ont abordé le Conseil de Mars 2024 où un avis devait officiellement être rendu !

Mais, que le résultat du vote « fut décevant et douloureux » ! C'est finalement « 41 voix Contre » qui se sont élevées pour que le CLR reste sans Voix. Et même si 18 camarades conseillers syndicaux ont voté « Pour », ce dont nous les remercions, l'affaire a bien entendu été pliée (41 Contre – 6 abstentions et 18 Pour) !

Dans très peu de temps, les Assemblées générales 2024 (avant Congrès d'octobre 2024) vont débiter ! Alors, camarades retraité.es, nous vous demandons, nous vous incitons à vous rendre à vos AG départementales et à voter « pour » les modifications statutaires proposées par les sections afin que le « Comité de Liaison des Retraitées et retraités » CLR, obtienne « enfin » un droit de vote au Conseil Syndical de notre organisation !

Sachez toutes et tous, que le CLR ne demandera JAMAIS à devenir une section !



Le CETA ... 7 ans après, le revoilà !



Souvenez-vous, dans notre bulletin du CLR de septembre 2017, nous avons consacré deux pages à l'« Accord économique et commercial global » (AECG) entre l'Union européenne, ses États membres et le Canada plus connu sous le sigle anglais CETA (comprehensive economic trade agreement), signé en octobre 2016. Il est l'aboutissement de négociations entamées en 2009 entre l'UE et le Canada qui, après la ratification, de justesse, du traité par l'Assemblée Nationale en 2019, devait entrer en application dès le 21 septembre de cette même année.

Mais, depuis déjà 10 ans, le CETA fait l'objet de débats entre ses défenseurs qui parient sur ses retombées économiques et ses opposants qui s'élèvent contre les risques que le CETA fait courir à l'agriculture européenne, à la santé et à l'environnement.

Au moment où notre monde agricole est en crise (cf le bulletin du CLR de mars 2024), le CETA refait surface avec le risque qu'il facilite l'importation de produits agricoles canadiens ne respectant pas les normes sanitaires et environnementales européennes.

En effet, rien n'impose aux exportateurs canadiens de s'aligner sur les standards européens. Ils ont donc toujours la possibilité de nourrir leurs bœufs avec des farines animales ou de leur administrer des antibiotiques.

De plus, un audit mené par la Commission européenne en 2022 pointant du doigt des « lacunes » dans la supervision de la filière du bœuf sans hormones, a réactivé le doute sur le sérieux des contrôles vétérinaires canadiens !

Approuvé dès 2017 par les deux assemblées du Canada, le CETA a été ratifié par 17 des 27 États membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Suède et Roumanie). En 2020, le Parlement de Chypre a rejeté la ratification de l'accord. Toutefois, le gouvernement chypriote n'a pas notifié ce rejet à l'UE, condition nécessaire à une dénonciation définitive de l'accord CETA, et il envisagerait de soumettre ce texte à une nouvelle délibération. Cependant, la non-ratification par tous les États membres n'empêche pas l'entrée en vigueur du CETA.

La France fait partie des dix pays qui n'ont pas encore ratifié l'accord ... qui est toutefois appliqué de façon provisoire depuis 2017.

Voté en 2019 par l'Assemblée Nationale (266 votes pour et 213 contre), le projet de loi de ratification a été débattu au Sénat le 21 mars 2024 suite à son inscription à l'ordre du jour par le Parti communiste.

Ce jour-là, le Sénat a adopté le projet de loi de ratification de « l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada », tout en rejetant son article 1er autorisant « la ratification du CETA » par 211 voix pour et 44 contre.

Le projet de loi doit donc être transmis à l'Assemblée Nationale après les élections européennes qui auront lieu du 6 au 9 juin.



Dans un contexte marqué par la crise agricole, le CETA apparaît comme une pression supplémentaire sur les exploitants agricoles européens. L'accord prévoit la suppression de la plupart des droits de douane pour les produits agricoles (sauf pour les viandes de poulet, de dinde et les œufs...). Les agriculteurs alertent sur son impact.

La prise en compte du principe de précaution étant moins contraignante au Canada, le CETA pourrait remettre en cause les modèles européens d'agriculture, avec des risques forts pour la filière bovine.

MAI 1968 : la grande révolte des étudiants et ouvriers



Mai 68 a été l'un des mouvements sociaux français les plus importants, que cela concerne les étudiants ou les ouvriers. Dans différents pays du monde, tels que l'Allemagne, le Brésil, l'Italie, la Tchécoslovaquie et le Japon, plusieurs manifestations d'étudiants ont également eu lieu ce même printemps. Mais c'est bien la France qui va connaître une grande révolte étudiante, et la plus grande grève générale depuis 1936.

Les causes de cette révolte se situent à la fois sur le plan social, économique et culturel selon que l'on considère les revendications des étudiants ou celles des ouvriers.

Les jeunes, surtout les étudiants, condamnent l'impérialisme nord-américain face à l'atrocité de la guerre du Vietnam. Ils s'opposent à la dégradation de leurs conditions matérielles : la vétusté et le manque d'universités par exemple... dénoncent la rigidité du pouvoir en général (absence de mixité dans les écoles, système des diplômes injuste, insuffisance de libertés individuelles...) Ils découvrent également la très grande misère près des universités, notamment à Nanterre dans le futur quartier de la Défense où existait le plus grand bidonville d'Europe. Ils rejettent la société de consommation dans son ensemble.

La situation de guerre froide entre les capitalistes et les communistes fait naître des idées anti-nucléaires chez les jeunes. Certains militants critiquent le PCF pour son manque de prise de position envers l'URSS quant à l'existence des goulags. Quelques groupes de jeunes comme les scouts de France décrient la rigidité du Vatican (refus de la contraception...).



A partir du 22 mars 1968 : l'université de Nanterre est occupée suite aux arrestations de jeunes lors de manifestations contre la guerre au Vietnam. Certains se distinguent dès ce jour, comme Daniel Cohn Bendit, Serge July et Bernard Henri-Lévy. Ils revendiquent une liberté d'expression politique. Dès mars, des affrontements avec les forces de l'ordre ont lieu.

Suite à ces incidents, le 2 mai, le doyen de l'université de Nanterre suspend les cours et ferme la fac de lettres.

Dès le lendemain, les étudiants quittent Nanterre et occupent la Sorbonne. Ils sont alors évacués de force par la police. Les étudiants réagissent en manifestant violemment contre les forces de l'ordre (jets de pavés, barricades, slogans...). Le Quartier latin est en état de siège. Le recteur ordonne la fermeture de la Sorbonne. Le 10 mai, c'est la nuit des barricades dans le quartier latin où les étudiants affrontent les CRS.

Le mouvement gagne les universités de province et quelques paysans sont solidaires avec les étudiants.

Les ouvriers constatent qu'après la période euphorique des "Trente Glorieuses" qu'a représenté la reconstruction de la France après la Seconde Guerre mondiale, la France connaît une détérioration de sa situation économique : montée du chômage, baisse des salaires (les plus bas de la CEE). Dès 1967 et début 1968, les ouvriers font la grève et occupent des usines. La classe ouvrière revendique une hausse des salaires et une diminution de la durée du travail (52 h par semaine à cette période).



Les ouvriers veulent mettre fin à l'autoritarisme des patrons. Les ordonnances décrétées en 1967 sur l'aménagement de la Sécurité Sociale doivent selon eux être abrogées.

14 mai : la première grève dans une usine a lieu à Sud-Aviation près de Nantes. En deux jours, une cinquantaine d'usines, dont celle de Renault, sont occupées par les ouvriers. Puis, fin mai on dénombre neuf millions de grévistes (6 millions en 1936). Une grève générale paralyse la France puisqu'elle touche tous les secteurs (stations d'essence, téléphone, agriculture, lieux culturels...).

Le 27 mai, les accords de Grenelle (négociations organisées par Pompidou) sont soit-disant signés mais la grève continue. Ce n'est qu'à la mi-juin que le travail reprendra presque partout en France.

1968 : les « Accords de Grenelle » jamais signés et pourtant ...

Alors que pendant les grèves de mai 1968 le gouvernement n'était pas du tout intervenu et n'avait pas cherché à dialoguer avec les étudiants et les ouvriers, le Premier ministre Georges Pompidou accepte de discuter avec les syndicats et convoque le 25 mai une réunion tripartite entre gouvernement, patronat et syndicats.



Les négociations durent plus de 25 heures et aboutissent le 27 mai à des décisions positives sur des points essentiels ... même si le protocole d'accord n'a jamais été signé.

Ces "Accords de Grenelle" font encore rêver aujourd'hui.

- Le SMIG, ancêtre du SMIC, est augmenté de 35 %
- Les salaires de 10 % (7 % au 1er juin et 3 % en octobre).
- Le temps de travail est abaissé de deux heures avec l'objectif de le ramener réellement à 40 heures.
- Les principes de la loi du 27 décembre 68 sur la création de la section syndicale d'entreprise et du délégué syndical dans les entreprises de 50 salariés et plus sont actés.
- Les jours de grève sont récupérés sur un an avec une avance de 50 % du montant acquis au 31 décembre en cas de non récupération.

Mais de quoi se plaignent donc ces foules laborieuses ?

En 1968, l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), ancêtre de Pôle emploi, vient tout juste de voir le jour, avec pour principale mission de mettre en relation main-d'œuvre et entreprises. L'histoire et les discours se répètent avec France Travail. La France compte alors moins de 500 000 chômeurs, soit environ 2,5 % de la population active.

Pourtant, les salariés de Renault en grève, auxquels les leaders CGT et CFDT présentent les acquis obtenus, trouvent les résultats insuffisants. La grève continue dans tout le pays.

Le pouvoir politique semble absent et aucune alternative ne s'impose. Le général De Gaulle, après une phase de doute, reprend la main par la manifestation du 30 mai et dissout l'Assemblée Nationale.



Comme le dit Claude Nougaro dans sa chanson Paris Mai :

« Le casque des pavés ne bouge plus d'un cil
La Seine de nouveau ruisselle d'eau bénite
Le vent a dispersé les cendres de Bendit
Et chacun est rentré chez son automobile »

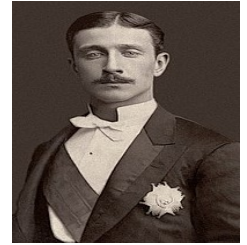
Les mesures de Grenelle entrent toutes en application, apportant une amélioration des conditions salariales, mais aussi créant de nouvelles possibilités de relations sociales dans les entreprises. Des négociations de branches, nombreuses, se déroulent durant les mois suivants, débouchant sur des accords dans la droite ligne des accords de Grenelle et la révision des conventions collectives. Le patronat a accepté également une réunion avec les syndicats salariés sur l'emploi. C'est une relance généralisée de la négociation qui va perdurer pendant presque 10 ans, jusqu'au retournement économique de 1977 et la montée du chômage de masse. Ce sont les accords de Grenelle qui lancent des groupes de travail. L'un d'eux, qui se réunit pendant deux ans, va déboucher sur l'accord du 9 juillet 1970 instituant la formation professionnelle continue dans toutes les entreprises de 10 salariés et plus.

Michel Winock, historien français spécialiste de l'histoire de la République française et acteur de l'université expérimentale de Vincennes créée juste après Mai 68, avait dans le journal Le Monde magnifiquement résumé cette ébauche de révolution.

« En Mai 1968, les étudiants étaient descendus dans la rue pour contester la société de consommation et brûlaient des voitures. Ce même mois, les ouvriers étaient aussi dans la rue mais c'était pour pouvoir en acheter. Contradiction ou complémentarité ? »

La banquière de Napoléon III

Le jeune Louis Napoléon Bonaparte, après la chute de son oncle, Napoléon 1er, suit sa mère en exil, bannie comme tous les Bonaparte. Elle s'établit, mais sans soucis d'argent, en Suisse alémanique, où son fils maîtrise la langue allemande (ainsi il papotera avec Bismarck après le désastre de Sedan, comme le rapportent de nombreuses gravures).



Ce fils est un agitateur et un comploter connu pour ses échecs. Ses combats désastreux en Italie avec les « Carbonari » contre les armées du pape l'amènent à retourner en Suisse, auprès de sa mère la Reine Hortense de Beauharnais, où il devient citoyen suisse (le seul Suisse à avoir dirigé la France !). Il conspire sans succès contre la royauté française, depuis Strasbourg (1836) et à Boulogne (1840). Cette dernière action lui vaut d'être condamné à perpétuité dans la citadelle de Ham dans la Somme. Là, il rédige en 1844, à l'âge de 180 ans, son ouvrage « De pauperis » (de l'extinction du paupérisme, d'inspiration sociale saint simonienne).

Il s'évade en 1846 déguisé en ouvrier, non sans avoir fait deux enfants à sa lingère. Réfugié à Londres, la même année, il fait la connaissance de Elizabeth-Ann Haryett, actrice débutante qui a pris le nom d'Harriett Howard, maîtresse d'un riche militaire marié dont elle a un enfant, qui dote mère et progéniture masculine d'une fortune considérable.



L'amante argentée d'un Napoléon Bonaparte sans le sou croit en la bonne étoile de son amant obsédé par sa volonté de rétablir les Bonaparte et laver l'affront de 1815. Outre le train de vie de son amant à Londres, elle finance les projets de ce dernier. Ainsi argenté, il fait campagne en France, après la chute de Louis Philippe, lors des élections de l'Assemblée nationale constituante de juin 1848 où il est élu dans trois départements et dans cinq départements lors des élections

législatives intermédiaires de septembre 1848. Il réussit par être élu président de la Deuxième République en décembre 1848, toujours avec le soutien financier de sa maîtresse qui, avec les trois enfants, l'a rejoint à Paris où elle habite dans un hôtel particulier. Leur liaison est connue et alimente les ragots.

Puis, toujours financé par sa maîtresse, c'est le coup d'État du 2 décembre 1851, suivi du plébiscite et enfin en 1852 le rétablissement de l'empire. Mais pour assurer la dynastie, Napoléon III ne peut épouser miss Howard et choisit une princesse européenne. Cela ne l'empêche pas de continuer à rencontrer sa maîtresse. Finalement, c'est l'impératrice qui l'en empêchera définitivement. De plus, l'empereur profite d'une absence de son ex-maîtresse pour faire cambrioler sa maison et dérober toute la correspondance qu'il avait entretenue avec elle. Avec l'argent de l'Empire, il lui rembourse tous les millions qu'elle avait dépensés pour la cause de son aimé.

Ainsi, cette malheureuse mais généreuse banquière achète à la Celle-Saint-Cloud, près de Versailles, le domaine de Beauregard de 200 hectares avec le titre de comtesse jamais régularisé par Napoléon. Malgré tout, au cimetière de la ville « Le Chesnay », sur sa stèle est inscrit « Comtesse de Beauregard née Howard 1822-1864 ».



Black-Friday : un « vendredi noir » pour l'écologie, la justice sociale et fiscale

Aux États-Unis et au Canada, le Black Friday, ou le Vendredi fou au Québec, est un événement commercial d'une journée qui se déroule le vendredi suivant la date aux États-Unis de la fête de Thanksgiving. Ce vendredi marque traditionnellement le coup d'envoi de la période des achats des fêtes de fin d'année.



Depuis 2010, le Black Friday s'est importé dans l'Hexagone. MAIS ? C'est lors de l'édition du 28 novembre 2014 que le phénomène a pris le plus d'ampleur et qu'il s'est quasiment imposé en France. À peu près tous les secteurs sont concernés, mais la Tech en particulier s'offre une place de choix lors de cet événement. Le e-commerce connaît une forte croissance : son chiffre d'affaires s'élevait à 8,4 milliards d'euros en 2005 et à 146,9 milliards d'euros en 2022, en progression de 13,8 % par rapport à 2021. En France, quasiment toutes les boutiques en ligne majeures participent désormais au Black Friday, tout comme les enseignes physiques. Le Black Friday est la grande fête du shopping de cette fin d'année 2023 !

Mais si en tant que consommateurs vous êtes très satisfaits de dénicher les occasions « du siècle », savez-vous que le Black Friday est le jour de l'année au cours duquel son impact environnemental, social et économique est le plus nuisible. Impact économique, social, fiscal et environnemental, le « vendredi noir » est le symbole d'un modèle dans l'impasse.

Le Black Friday est un vendredi noir écologique

L'empreinte du Black Friday est globale : elle concerne les gaz à effet de serre, le cycle de vie des biens, des réseaux, des équipements et des terminaux, l'utilisation de l'eau, etc.

Le coût environnemental du « vendredi noir » ne se résume d'ailleurs pas aux cycles de production et de consommation des biens vendus durant cette période : il doit également tenir compte de la durée de vie et du recyclage des biens consommés. Il existe donc « un coût environnemental caché ».

Le Black Friday est un vendredi noir social

La plupart des produits vendus durant le « vendredi noir » sont fabriqués par des personnes mal payées, dont les conditions de travail sont particulièrement dégradées et les droits sociaux ignorés. Ce qui permet aux grandes marques de réaliser des marges confortables. Les effets pervers sur le secteur du commerce de proximité sont par ailleurs avérés. Enfin, contrairement à ce qu'ils pensent, les consommateurs sont également pénalisés, surtout dans une période d'inflation durant laquelle les salaires décrochent.

Le Black Friday est un vendredi noir fiscal

Impossible de ne pas évoquer dans l'impact économique celui du contournement de l'impôt réalisé entre autres par les grandes plateformes de ventes en ligne, notamment en matière de TVA. Amazon et les autres acteurs du e-commerce (Cdiscount, eBay, Wish...) profitent d'une évasion et d'une fraude massives à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui renforcent la concurrence déloyale vis-à-vis des petits commerces. Les pertes pour les budgets publics se comptent en milliards d'euros rien que pour la France !

Le symbole d'un modèle dans l'impasse

Le Black Friday est le symbole d'un modèle qui nous mène dans l'impasse, détruit la planète, les territoires et les solidarités. Évasion fiscale massive, destruction d'emplois, dégradation des conditions de travail, activités climaticides... les raisons de stopper les grandes enseignes de e-commerce ne manquent pas ! C'est pourquoi Attac se mobilise, chaque année en novembre, pour mettre hors d'état de nuire Amazon, multinationale prédatrice et principale promotrice du Black Friday.

Pour Attac, une bifurcation sociale et écologique globale s'impose de toute urgence ! Le « vendredi noir » est une occasion de le rappeler et d'agir en conséquence.

Assemblée générale des retraités de Solidaires Finances Publiques 10 Septembre 2024

Cher.es camarades.

Cette année, compte tenu du Congrès de Solidaires Finances Publiques qui se tiendra à la mi-octobre, notre Assemblée générale annuelle aura lieu en Septembre.

Elle se tiendra, chez nous, au siège de notre syndicat 80 rue de Montreuil à Paris.

Ce sera pour nous, toutes et tous, un retour aux pratiques anciennes à savoir : AG et repas en un même lieu.

Il est encore trop tôt pour vous donner le détail exact du contenu de cette AG mais il est certain que ce sera, pour nous, l'occasion de revenir sur l'actualité de l'année 2023 et du début de l'année 2024.

Ensemble, nous discuterons des sujets se rapportant au « Comité de liaison des retraités » :

- des possibles Assemblées générales « régionales ou départementales » des adhérents retraités dont nous avons effleuré le sujet lors de nos AG 2022 et 2023. N'ayant eu que peu d'interventions de votre part, nous souhaiterions que cette année vous soyez plus nombreux à vous exprimer sur ce sujet. En effet, ce serait contre-productif que les membres du bureau du

CLR se déplacent vers la province pour ne trouver que des salles de réunion quasi-vides,

- de notre recours juridique concernant la PSC, de la modification statutaire demandant un droit de vote du CLR en Conseil syndical.

Puis, l'intervention de Anne Guyot Welke notre Secrétaire générale.

A la fin de cette AG, et pour respecter la tradition, l'apéritif et le repas nous seront servis (dans la salle du Conseil et dans la salle de restauration) par nos camarades de la rue de Montreuil.

Même si aujourd'hui, tout n'est pas encore calé pour

- Les frais de transport vous seront remboursés à 100 % (sur justificatif) !

Il vous est expressément recommandé d'utiliser toutes les possibilités offertes par la SNCF (offres promotionnelles, etc.) et de prendre vos billets au plus tôt afin d'obtenir des tarifs réduits.

Concernant le covoiturage, le CLR remboursera à l'adhérent utilisant son véhicule, ses frais sur la base des tarifs des sites dédiés existants, à hauteur de 100 % du prix du tarif SNCF le moins élevé, sur la même destination.

cette AG 2024, n'hésitez pas à nous faire part de votre venue et à vous inscrire, dès maintenant, au repas qui suivra... au moyen du coupon ci-dessous ! Merci et à très bientôt !

COUPON A RENVOYER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AU

CLR – Solidaires Finances Publiques – 80 rue de Montreuil – 75 011 PARIS

Nom :

Prénom :

Demeurant :

Rattaché.e à la section de Solidaires Finances Publiques du département :

Assistera à l'Assemblée générale du mardi 10 septembre 2024

Prendra part au repas (une participation de 25 € est à verser par chèque à l'ordre du CLR).

Joindre votre chèque au présent coupon.